



52^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur le Territoire palestinien occupé

Genève, le 3 mars 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Les nombreuses violations du droit international et notamment des droits de l'homme contribuent aux tensions actuelles au Proche-Orient. Ceci démontre la nécessité de régler les causes profondes du conflit.

La Suisse appelle au respect de la garantie de procédures judiciaires correctes en matière de détention par toutes les autorités. Le nombre de détentions administratives par les autorités israéliennes a doublé l'année dernière. Les mesures prises par Israël à l'encontre d'ONG et d'OHCHR sont préoccupantes, comme les allégations de torture et de mauvais traitements systématiques dans les lieux de détention de l'Autorité palestinienne et des autorités de facto à Gaza. Elles nécessitent un éclairage urgent.

La Suisse est également préoccupée par toute atteinte aux libertés d'expression et d'association par l'Autorité palestinienne et les autorités de facto à Gaza, ainsi que par les mesures d'intimidation à l'encontre de journalistes israéliens et palestiniens. Elle appelle à la reddition de compte pour les homicides des journalistes Shireen Abu Akleh et Ghufraan Warasneh en 2022.

Une société civile libre et dynamique est fondamentale pour la démocratie. Le respect des droits de l'homme et l'état de droit sont des conditions essentielles à la stabilité et à l'établissement d'une paix durable.

Je vous remercie.